

ÉTAPES	DATES À RETENIR
Avis public d'élection	Au plus tard le 17 septembre 2021
Dernier jour pour les propriétaires uniques et les occupants uniques pour transmettre à la municipalité un écrit signé demandant leur inscription sur la liste électorale avant son dépôt	3 octobre 2021
Dernier jour pour les copropriétaires et les cooccupants pour transmettre à la municipalité une procuration afin de désigner une personne à être inscrite sur la liste électorale avant son dépôt	3 octobre 2021
Période de dépôt des déclarations de candidature	Du 17 septembre au 1er octobre 2021, jusqu'à 16 h 30
Période pour soumettre une demande de révision de la liste électorale	Période potentielle : du 16 au 26 octobre 2021
Révision de la liste électorale, le cas échéant	Période potentielle : du 16 au 28 octobre 2021
Premier jour pour formuler une demande de vote par correspondance pour les électeurs dont l'isolement est recommandé ou ordonné par les autorités de la santé publique	17 octobre 2021
Dernier jour de réception des demandes de vote par correspondance au bureau de la présidente ou du président d'élection	27 octobre 2021
Dernier jour pour transmettre les bulletins de vote par correspondance à l'électrice ou à l'électeur	28 octobre 2021
Date limite de réception des bulletins de vote par correspondance par la présidente ou le président d'élection	5 novembre 2021, 16h30
Jour du vote par anticipation obligatoire	31 octobre 2021, de 9 h 30 à 20 h
Jours de vote par anticipation au choix de la présidente ou du président d'élection	29 octobre, 30 octobre, 1er novembre et 6 novembre 2021, de 9 h 30 à 20 h
Jours potentiels de vote au bureau du président d'élection	29 octobre et 1er au 3 novembre 2021, de 9 h 30 à 20 h
Jour du scrutin	7 novembre 2021, de 9 h 30 à 20 h
Dernier jour pour demander un dépouillement ou un nouveau recensement des votes à la Cour du Québec	4 jours après le recensement des votes, ce qui correspond généralement au 11 novembre 2021
Proclamation des personnes élues	<p>Pour les élus sans opposition : 1er octobre 2021, à partir de 16 h 30</p> <p>Pour les élus au scrutin : à l'expiration du délai fixé pour demander un nouveau dépouillement ou un nouveau recensement des votes à la Cour du Québec, ce qui correspond généralement au 12 novembre 2021</p>
Dernier jour pour une contestation judiciaire de l'élection	30 jours après la proclamation d'élection